



PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VELANNE

Plan Local d'Urbanisme approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 14 février 2014
Le maire,

Visa de la préfecture

4.1. - PLAN DE ZONAGE GLOBAL
Echelle 1 / 5 000ème

IRCONCEPT
Adresse : Immeuble "33 Street"
23 route de Chevrières
38000 CHAMONIX-LES-BAINS
Téléphone : 04 50 52 81 43
Télécopie : 04 50 52 47 76
E-mail : irconcept@irconcept.fr

Date : 14 février 2014

LEGENDE

LIMITES DE ZONES :

- UA Zone urbaine dense du Bourg et du Donnier
- UAa Zone urbaine dense des hameaux
- UB Zone urbaine moins dense des hameaux
- AU Zone à urbaniser
- N Zone Naturelle
- Nco Zone Naturelle des corridors écologiques
- Nh Zone Naturelle de Hameaux
- Neq Zone Naturelle d'équipements
- Nhz Zone Naturelle des zones humides
- A Zone Agricole
- Aco Zone Agricole des corridors écologiques
- Ah Zone Agricole de hameau
- Azh Zone Agricole des zones humides

Secteurs à constructibilité limitée : assainissement individuel obligatoire si les conditions techniques le permettent (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

Emplacements réservés (au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)

Secteur - n° de parcelle	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
ER 1	Parcelle n° AC n° 99	Création d'une voirie de desserte pour une future opération + aise de stationnement	Commune
ER 2	Parcelle n° AC n° 24	Aménagement paysager pour marquer l'entrée du bourg et pour créer un cheminement piéton	Commune

Servitude de projets d'équipements publics (au titre de l'article L.123-2-c du Code de l'Urbanisme)

Secteur - n° de parcelle	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
SPEP 1	Parcelles AC n° 99, 100, 101, 103, 108, 114, 148, 149, 150, 190	Création d'une voirie de desserte pour une future opération	Commune

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

Secteurs inconstructibles (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

- FT Crue torrentielle (aléa fort)
- FI Inondations pied de versant - Marécages (aléas moyens et forts)
- FV Ruissellement sur versant (aléa moyen)
- FG Glissement de terrain (aléa moyen)

Secteurs à constructibilité limitée (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

- fl, fl'n Inondations pied de versant (aléa faible)
- IV Ruissellement sur versant - crue torrentielle (aléa faible)
- fGa, fGb Glissement de terrain (aléa faible)
- IF Effondrement de terrain (aléa faible)

Informations à titre indicatif

★ Bâtiment d'élevage qui génère une distance de recul (50m ou 100m) à la date d'approbation du PLU (14 février 2014)